

L'inauguration de l'hôtel de ville chahutée

Hier soir, la municipalité avait organisé l'inauguration de l'hôtel de ville. Les parents d'élèves de l'école Jean-de-la-Fontaine ont profité de ce rendez-vous pour se faire entendre.

Reportage

Devant l'hôtel de ville, hier, une quinzaine de minutes avant l'inauguration de la fin des travaux du bâtiment, une soixantaine de parents et d'enfants de l'école Jean-de-la-Fontaine s'étaient donné rendez-vous « pour se faire entendre ». La visite programmée pour les élus, les entrepreneurs et le préfet a été chamboulée.

« On veut tout faire pour avertir les gens du conseil communautaire, que le vote [pour ou contre la fermeture définitive de l'école, NDLR] du 21 décembre est important, détaille Clément, dont la fille est scolarisée à La-Fontaine. Ce sont toutes les petites écoles qui sont menacées, avec ces volontés de faire des grands pôles d'éducation ».

Des banderoles, des chants pour enfants détournés, des sifflets et des cris ont mouvementé le rendez-vous imaginé par la municipalité.

Des parents d'autres écoles présents

« Il y a des parents de La-Fontaine, mais pas que », scande au mégaphone, Benoît Hubnert, parent d'enfants scolarisés à La-Fontaine. En effet, dans les rangs étaient présents des parents d'élèves de l'établissement Anne-Frank et de l'école d'Écouché-Vallées, qui s'étaient eux aussi mobilisés l'année dernière contre la fermeture d'une classe.

« On s'est mobilisé pour la même cause, explique Yann, un parent écubéen. On s'est battu pour que nos enfants aient de bonnes conditions pour apprendre. On se bat également aujourd'hui pour les enfants de La-Fontaine. »



Les enfants et les parents se sont positionnés à l'entrée de la mairie pour que les élus, attendant dans le hall, puissent les entendre.

PHOTO : OUEST-FRANCE

À l'intérieur, la visite guidée se poursuit tant bien que mal. Dès qu'une tête du cortège officiel apparaît à une fenêtre, les cris des manifestants redoublent. Une rapide apparition sur la terrasse ? Parents et enfants chantent de plus belle... Les guides tentent d'adapter les passages selon les lieux de présence des manifestants.

Un petit moment de répit a permis aux architectes en charge de la réno-

vation, de présenter la terrasse donnant sur le hall du champ de foire. Accalmie de courte durée puisqu'un groupe d'enfants repère leur présence et rameute le reste de la troupe. « La-Fontaine, on est là ! », scandent-ils. Un vrai jeu du chat et de la souris.

Le coupage de ruban, marquant l'inauguration officielle, s'est fait sous les cris et les interpellations des manifestants. Dans la salle de réception,

baptisée « salle Rotenburg » la visite et ses explications se terminent. Fenêtres fermées malgré le beau temps, pour que l'agitation de dehors ne couvre pas les prises de paroles du maire, de son prédécesseur Pierre Pavis et du premier adjoint Philippe Jidouard. Mais pas un mot du maire-président sur la bruyante mobilisation.

Annah BLOUIN-FAVARD.

Que va devenir l'école, si elle ferme ?

Le maire aimerait mettre en place une consultation citoyenne. Les parents d'élèves préféreraient que l'école reste... une école.



La fermeture de l'école La-Fontaine sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 21 décembre.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le 27 septembre, lors de la dernière réunion entre les parents d'élèves de l'école Jean-de-la-Fontaine, les élus de l'intercommunalité et des représentants de l'Éducation nationale, la question de l'avenir potentiel du bâtiment a été abordée, en cas de fermeture en juillet.

Les parents ont tenté de savoir si des projets de réhabilitation des locaux étaient déjà imaginés par la municipalité, « comme le laissent entendre des bruits en ville ».

« Au lieu d'écouter les rumeurs, écoutez les faits », a sèchement répondu Frédéric Leveillé qui, bien que présent en tant que président de l'intercommunalité, a développé en tant que maire sur cette question. En effet, si le 21 décembre prochain les élus de l'interco venaient à voter la fermeture de l'école, le bâtiment, jusque-là géré par la CDC, « retombe-

rait » dans le giron de la municipalité.

Une consultation citoyenne imaginée

Frédéric Leveillé a donc assuré aux parents présents qu'aucune décision quant à la future utilisation du bâtiment n'était actée. « Une consultation citoyenne sera mise en place, pour voir comment nous utiliserons ce bâtiment, et dans quel but. »

Une réponse qui n'a pas totalement convaincu les parents, dont certains ont même assuré qu'ils proposeraient que le bâtiment devienne... une école ! « C'est un bâtiment exceptionnel, qui a été pensé pour les enfants », détaille l'un d'eux. « On a tout ce qu'il faut en cas de canicule : il y a des arbres, de la verdure, un préau... », renchérit un autre.

Annah BLOUIN-FAVARD.

Elle veut divorcer, les violences vont crescendo

Un Argentanais de 48 ans a été jugé par le tribunal correctionnel, hier, pour quatre mois de violences physiques et verbales envers sa femme et ses quatre enfants.

Justice

Le tribunal a jugé un Argentanais, mari et père de famille violent, hier. Des débats, il ressort qu'il n'a pas supporté la décision de sa femme de divorcer après dix-neuf années de mariage. Elle le lui a annoncé le lundi de Pâques. La vie de cette famille de quatre enfants, dont un majeur, va tourner au cauchemar dans leur maison de Montmerrei.

À partir de fin avril, la mère de famille reçoit des coups de poing et des menaces de mort, devant ses enfants, qui sont attestées par un médecin qui a relevé des ecchymoses aux épaules, au bras, aux cuisses.

Le mari menace aussi au téléphone la grand-mère de sa femme. Une caméra a été installée dans la pièce à vivre : « On vous voit lever le bras en direction de votre conjointe et tenir des propos forts, relève la juge. Vos enfants constatent les bousculades

et le chantage au suicide. »

L'épouse va faire constater ses blessures chez le médecin, les conséquences psychologiques sur ses enfants, et porter plainte à plusieurs reprises.

En maison d'arrêt pour attendre son jugement

Son mari est placé sous contrôle judiciaire le 20 juin. Le 21 juillet, la violence verbale atteint son paroxysme lorsque le mari va jusqu'au parking du supermarché où travaille son fils, « énervé par les dates des vacances ». Ce dernier enregistre la scène et les enquêteurs ont ainsi pu entendre les menaces de crime proférées envers la plus jeune des enfants. Le 22 juillet, il est emprisonné à la maison d'arrêt de Coulaines (Sarthe), jusqu'au 6 octobre.

À la barre du tribunal, sans avocat, le prévenu âgé de 48 ans, « plaide coupable. Je suis coupable, répète-t-il plusieurs fois durant l'audience. Je

n'accepte pas du tout le divorce. Je n'ai pas accepté que ma femme soit allée l'annoncer à mes parents, toute seule. » Plus tard, il répète : « Je ne veux pas divorcer » et « c'est une trahison. »

Des dommages et intérêts pour la famille

Pour la procureure, monsieur « se victimise. Il a fait du mal à sa famille et seule l'incarcération leur a permis de se reposer. »

La juge l'a condamné à quatorze mois de prison assortis d'un sursis renforcé de deux ans, obligation de soins et de réparer les dommages, à payer une amende de 100 € et 800 € de frais de justice, interdiction d'entrer en contact avec madame, de paraître à Argentan, exonération de l'exercice de l'autorité parentale sur les trois mineurs, et à des dommages et intérêts : 1 000 € pour sa femme, et 600 € pour les deux enfants mineurs. « Un véritable travail de prise de



Les audiences correctionnelles ont eu lieu, hier.

PHOTO : OUEST-FRANCE

conscience doit être fait », a conclu la juge après avoir expliqué plusieurs fois son jugement au prévenu qui « ne comprenait pas ». Il a quitté l'audience en vociférant.

Danièle FOUREY.

Cinéma à Argentan et dans sa région

Gacé - Le Tahiti,
avenue de Tahiti
Élémentaire : 14 h.
L'été dernier : 20 h 30.

Les feuilles mortes (VO) : 20 h 30.

Argentan - Le Normandy,
13, rue Georges-Meheudin
Bernadette : 14 h 30, 20 h 30.
Expend4bles : 14 h 30, 20 h 30.
Marie-Line et son juge : 20 h 30.
Pat'patrouille : la super patrouille :
14 h 45.

Sées - Le Rex,
5, rue Charles-Forget
Acide : 14 h 30.
Bernadette : 17 h.

Ouest-France à votre service

Annouer un événement : (réunion, fêtes, idées de loisirs) www.infocale.fr

S'informez sur internet : www.ouest-france.fr.
Service clients : Déjà abonné : www.votrecompte.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (tarif appel local). Pour joindre un conseiller, préférez un appel entre 12 h et 15 h. Pour vous abonner et recevoir votre journal avant 7 h 30 : www.abonnement.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66.

Faire paraître votre publicité : tél. 02 99 26 45 45 (coût d'un appel local).
Faire paraître gratuitement une petite annonce sur nos sites internet : ouestfrance-auto.com (rubrique « Vendre ») et ouestfrance-immo.com (rubrique « Déposez une annonce »).

Avis d'obsèques : tél. 02 56 26 20 01 (prix d'un appel local, numéro non surtaxé).

Urgences et santé

Pompiers : tél. 18 (portable 112).

Police : tél. 17.

Samu, médecin et ambulance de garde : tél. 15.

Médecin de garde : 116 117 (numéro unique en Normandie) pour joindre un médecin généraliste en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux. En semaine, de 20 h à 8 h. Le week-end et les jours fériés, à partir de 8 h.

Centre hospitalier : 47, rue Aristide-Briand. Tél. 02 33 12 33 12.

Pharmacie de garde : appeler le 32-37 (0,34 € TTC/min).

Faits divers

Un agent municipal du service propreté agressé

Il y a quelques jours, un agent municipal travaillant au service propreté a été physiquement agressé par un usager des WC publics de la place du Marché. La victime a reçu le soutien du maire et d'Hervé Lasne, adjoint en charge de la sécurité. « Il y a de plus en plus d'agressions verbales, mais là c'est allé plus loin, trop loin », dénonce Nicolas Sanson, élu de la CGT au sein de la collectivité territoriale. Pourquoi ce regain d'agressivité ? « Pour l'essentiel, ce sont des gens qui trouvent que la ville est sale et les agents servent de fusible », selon l'élu syndical qui regrette aussi l'attitude jugée « virulente » de « certains commerçants »

envers les agents municipaux.

Parmi les reproches entendus, la végétalisation du cimetière ne plaît pas à tout le monde, d'autres Argentanais rouspètent contre les herbes qui poussent dans les caniveaux ou au pied des murs. « La loi interdit les produits phytosanitaires, et les gens peuvent arracher les herbes des pieds de mur devant chez eux », assure Nicolas Sanson. Mais le cégétiste pointe aussi la diminution du nombre d'agents municipaux : « Pour les services espaces verts, propreté et voirie, depuis 2020, on est passé de cinquante-quatre à quarante-huit, alors on ne peut pas faire autant de travail qu'avant... »

Justice

Violences sur un autre détenu : huit mois de plus

Emprisonné, le détenu a refusé son extraction mais a été jugé par le tribunal correctionnel, hier. Le jeune Breton est prévenu de violences en récidive, sur un autre détenu, ayant entraîné 21 jours d'incapacité de travail (ITT), en juin 2021.

« Ce jour-là, les surveillants intervenaient dans les cellules, relate la juge. Un des détenus a entendu un bruit et est sorti de la sienne pour savoir ce qu'il se passait. Le prévenu est entré dans la cellule de la victime parce qu'il pensait qu'il lui avait mal parlé. »

Des coups de poing sont portés par le prévenu mais aussi de la part

d'autres détenus. Les vidéos attestent des entrées et sorties dans les cellules, et des coups portés.

L'avocat de la victime rappelle que son client a eu une côte et le nez cassés. Il demande des dommages et intérêts. Avec trente mentions au casier judiciaire, la procureure souligne que le prévenu a « plus d'une condamnation par an depuis qu'il est en âge d'être poursuivi. Il ne respecte rien. »

Le détenu, libérable en 2026, est condamné à huit mois d'emprisonnement supplémentaires, et à payer 1 000 € de préjudices et 450 € de frais d'avocat.



« Pat'patrouille, la super patrouille. »

PHOTO : PARAMOUNT PICTURES

Nouveautés

Dimanche 15 octobre 2023 de 8h à 18h

25^{ème} BOURSE D'ÉCHANGES

AUTOS-MOTOS, TRACTOS ET DÉRIVÉS

220 EXPOSANTS !

Restaurations rapides et boissons sur place

Hall du Grû - Avenue de la Comtesse de Ségur - L'AIGLE - 61

Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop salé, trop sucré. www.mangerbouger.fr

Les abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Les Amis de la TRACTION - 02 33 24 01 67

www.lesamisdelatraction.fr

Annonces, cette rubrique vous intéresse, contactez Additi Média par email : nouveautes@additi.fr